



DOCUMENT À DESTINATION DES
ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES



LES ATTENDUS DE LA FORMATION BUT



- [Les attendus](#)
- [Les critères d'admissions](#)
- [Les modalités d'évaluations](#)
- [La gestion des absences](#)



Les attendus

◆ IMPLICATION

En BUT, les projets, les travaux de groupe et les cours demandent un réel investissement personnel. Plus on s'engage, plus on progresse et plus les apprentissages prennent du sens.

◆ CURIOSITÉ ET INTÉRÊT POUR LES DOMAINES MÉTIERS

S'intéresser aux métiers liés au BUT permet de relier les enseignements à des situations concrètes et d'envisager plus facilement son avenir professionnel.

◆ MOTIVATION

Avec environ 35 heures de cours par semaine, le rythme est soutenu. La motivation est essentielle pour garder le cap, rester régulier et donner le meilleur de soi.

◆ INTÉRÊT POUR LA PRATIQUE

Le BUT repose sur un équilibre entre 50% de théorie et 50% de pratique : projets de groupe, mises en situation professionnelles, stages ou alternance. Aimer apprendre en faisant est un vrai atout.

◆ ADAPTABILITÉ AUX MÉTHODES DE TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Le passage du lycée au BUT implique un rythme plus dense. Il est important d'apprendre à organiser son travail personnel pour rester efficace lorsque projets et évaluations s'enchaînent.

◆ ENVIE D'APPRENDRE

Être curieux, chercher à approfondir les notions vues en cours et vouloir comprendre le sens de ce que l'on fait permettent d'évoluer tout au long des trois années.

◆ ASSIDUITÉ

La présence régulière en cours aide à maintenir un bon rythme, à mieux comprendre les enseignements et à rester engagé. Elle témoigne de la motivation et de la volonté de réussir. Les règles d'absence sont définies dans le règlement des études de chaque formation.



Génie Électrique et Informatique Industrielle(GEII) BUT1

	Lundi 17/11/2025	Mardi 18/11/2025	Mercredi 19/11/2025	Jeudi 20/11/2025	Vendredi 21/11/2025
07:30					
08:00					
08:30	TP Calc & Coem IUT-008 IUT-009 FANTING STERIANE DESMAN BOUSSARD LAURENCE 0830 - 1030 Anglais		TD Phy révision vecteur IUT-210 BULTEAU ANTOINE 0830 - 1030 R1.11 PAPPI G1_GE	DS1 math IUT-001 IUT-005 IUT-AMBRILLARD ROSE DS1 math ES tpa	
09:00		Corrs Electrotech IUT-011 BOUTELET ANTOINE TD Elec			TP Energie IUT-71 VAUSSEIN FATHI BHL VERE PALL 0930 - 1230 R1.10 ENERI G1_GE
09:30			TD Math IUT-18 AIRAULT THOMAS 1030 - 1230 R1.04 OSLLI G1_GE	TD Math IUT-18 AIRAULT THOMAS 1030 - 1230 R1.04 OSLLI G1_GE	
10:00	TP Elec IUT-001 GOUTIERER RAULDFE BOGOTTO JEAN MARC 1030 - 1230 R1.08 ELINI G1_GE				
10:30		TP Elec prog IUT-010 AIRAULT THOMAS 1030 - 1230 R1.08 INFOI G1_GE			
11:00			TP S44 CRSE IUT-11 AIRAULT THOMAS		TD Energie IUT-71 VAUSSEIN FATHI 1230 - 1530 R1.10 ENERI G1_GE
11:30					
12:00					
12:30					
13:00					
13:30					
14:00					
14:30					
15:00					
15:30					
16:00					
16:30					
17:00					
17:30					
18:00					
18:30					
19:00					
19:30					
20:00					

Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (MT2E) BUT1

	Lundi 03/11/2025	Mardi 04/11/2025	Mercredi 05/11/2025	Jeudi 06/11/2025	Vendredi 07/11/2025
07:30					
08:00					
08:30					
09:00					
09:30		TP Dessin d'Ingénierie - BIM A1 IUT-248 Info BOUDET ROMAIN 0930 - 1230 R1.07 Dessin d'impression A1 NSEIN	TP Tables A1 IUT-252 Info BERNARD CECILE 0930 - 1230 R1.09 Tables A1 McStar	DS Contrôle Énergétique IUT-122 IUT-250 FERROULLAT SEBASTIEN DS Contrôle Énergétique 1.5 temps	
10:00	DS Base de Thermodynamique IUT-122				TD Base Mathématiques A IUT-118 BERT CLÉMENT 1030 - 1330 R1.10 Base math A.McStar
10:30	DS Base de Thermodynamique 1.3 temps			DS Chauffage - ECS - Ventilation 1 IUT-200 IUT-250	
11:00				DS Chauffage - ECS - Ventilation 1.3	
11:30					
12:00					
12:30					
13:00					
13:30	Section math IUT-122		TP Commande élec SI A IUT-241 Phy P. GUICHARD PASCAL 1330 - 1530 R1.17 Commande élec A		TP S44 1.82 A IUT-217 GEMBERT CLAIRE 1330 - 1530 A.McStar
14:00	TD Anglis 5J AC IUT-250	TP Phy A IUT-258 Phy BRES GUILLAUME JOER 1330 - 1730 R1.04 Base therm A.McStar	TD Transfert Chaleur A IUT-124 CHABANOL MATTHEU 1530 - 1730 R1.05 Transfert chaleur A.NSEIN		Projet S44 1.82 A IUT-217 GEMBERT CLAIRE 1530 - 1730 S441.82 A.McStar
14:30					
15:00					
15:30					
16:00					
16:30					
17:00					
17:30					
18:00					
18:30					
19:00					
19:30					
20:00					



Gestion des Entreprises et des Administrations BUT1

	Lundi 17/11/2025	Mardi 18/11/2025	Mercredi 19/11/2025	Judi 20/11/2025	Vendredi 21/11/2025
07h30					
08h00	SAE/ PROJET_1	DS RI.03 RH_1	SAE/ PROJET_1	RI.01 INTRODUCTION DROIT_123	RI.07 COMPTA_1
08h30	IUT2-VD-114 IUT2-VD-201	IUT2-VD-201 MARTIN LACROUX CHRISTELLE 08h00 - 10h00 RI.03 Ressources humaines	IUT2-VD-113 TPE IUT2-VD-309 IUT2-VD-301 08h00 - 10h00	IUT2-VD-113 TPE DE ARAUJO BRIGITTE 08h00 - 10h00	IUT2-VD-104 AGUESSE EMMANUEL 08h00 - 10h00 RI.07 Comptabilité 1A BUT GÉAO1_1
09h00	SAE/ PROJET Coaché	SAE/ PROJET_1	SAE 1.03 Construire une posture professionnelle	RI.02 Introduction au droit	RI.07 COMPTA_1
09h30	IUT2-VD-111 IUT2-VD-113 TPE		RI.05 & RI.13 PSYCHO SOCIOLOGIE_1	RI.02 INTRODUCTION DROIT_1	
10h00	IUT2-VD-207 IUT2-VD-209 IUT2-VD-Amp01 08h00 - 12h00	IUT2-VD-201 IUT2-VD-104 IUT2-VD-BERLHOZ 10h00 - 12h00	IUT2-VD-113 TPE HERNANDEZ SOAZIG 10h00 - 12h00	IUT2-VD-113 TPE DE ARAUJO BRIGITTE 10h00 - 12h00	IUT2-VD-104 AGUESSE EMMANUEL 10h00 - 12h00 RI.07 Comptabilité 1A BUT GÉAO1_1
10h30	SAE 1.03 Construire une posture professionnelle RUTY	SAE 1.03 Construire une posture	RI.01 Environnement sociologique	RI.02 Introduction au droit	
11h00					
11h30					
12h00					
12h30					
13h00					
13h30	SAE/ PROJET Coaché	RI.04 DECOUVERTE DE L'ENTREPRISE_1	RI.13 ENPR_1		RI.08 OUTILS MATHS DE GESTION_1
14h00	IUT2-VD-021 IUT2-VD-207 IUT2-VD-209 IUT2-VD-BERLHOZ IUT2-VD-Amp01 13h30 - 16h30	IUT2-VD-113 TPE COMPTE RICHARD 13h30 - 15h30 RI.04 Découverte de l'entreprise	IUT2-VD-021 MARC FREDERIQUE 13h30 - 15h30 RI.13 Expression communication 1A BUT GÉAO1_1		IUT2-VD-021 PELLARD LOIC 13h30 - 15h30 RI.08 Outils mathématiques de
14h30	SAE 1.03 Construire une posture professionnelle RUTY	RI.06 & RI.05 FISCALITE_1	RI.14 ANGLAIS_1		RI.09 ECONOMIE POLITIQUE_1
15h00		IUT2-VD-113 TPE CHABUEL ISABELLE 15h30 - 17h30 RI.06 Fiscalité & RI.05 Fiscalité 1A BUT GÉAO1_1	IUT2-VD-208 ALLAN BATTIGLIA FRANCOISE 15h30 - 17h30 RI.14 Anglais 1A BUT GÉAO1_1		IUT2-VD-201 FILHOL NICOLAS 15h30 - 17h30 RI.01 Environnement économique
15h30					
16h00					
16h30					
17h00					
17h30					
18h00					

Techniques de Communication BUT1

	Lundi 17/11/2025	Mardi 18/11/2025	Mercredi 19/11/2025	Judi 20/11/2025	Vendredi 21/11/2025
07h30					
08h00	SAE 1.03 - RI.03 Fondamentaux de la communication commerciale TD	RI.12 Langue B du commerce Espagnol TD 1	SAE PROJET A	SAE PROJET A	SAE PROJET A
08h30	IUT2-BR-402 MANGIONE LOUISA 08h00 - 10h00 SAE 1.03 Communication	IUT2-BR-213 LOPEZ CARRILLO INES 08h00 - 10h00 Espagnol Langue B du commerce	08h00 - 10h00 TB1TCA	08h00 - 10h00 TB1TCA	08h00 - 10h00 TB1TCA
09h00	RI.01 Fondamentaux du marketing et comportement du consommateur du consommateur CM				RI.07 Techniques quantitatives et représentations TPA1
09h30			SAE PROJET A	SAE PROJET A	IUT2-DG-514 DOYEN LAURENT 10h00 - 12h00 RI.07 Techniques quantitatives et
10h00			10h00 - 12h00 TB1TCA	10h00 - 12h00 TB1TCA	
10h30	IUT2-DG-Amp01 CALDARA CINDY 10h00 - 12h00				
11h00					
11h30					
12h00					
12h30					
13h00	RI.07 Techniques quantitatives et représentations TPA1	RI.13 Ressources et culture numérique TPA1	SAE PROJET A		RI.01 Fondamentaux du marketing et comportement du consommateur TD
14h00	IUT2-DG-021 DOYEN LAURENT 13h30 - 15h30	IUT2-DG-534 SCHAEFFER MARIE-PIERRE 13h30 - 15h30 RI.13 Ressource et culture	13h30 - 15h30 TB1TCA		IUT2-BR-213 CALDARA CINDY 13h30 - 15h30
14h30	RI.07 Techniques quantitatives et	RI.14 Expression, communication et culture 1 TPA1	RI.04 Etudes marketing TD A		SAE 1.03 - RI.03 Fondamentaux de la communication commerciale TD
15h00	RI.11 Langue A Anglais du commerce - 1 TDA		IUT2-BR-213 PASINI SOPHIE 15h30 - 17h30 RI.04 Etudes marketing 1 TB1TCA		IUT2-BR-402 MANGIONE LOUISA 15h30 - 17h30 SAE 1.03 Communication
15h30	IUT2-BR-307 FENSO ANNE 15h30 - 17h30	IUT2-BR-402 TOURNON ANNE 15h30 - 17h30			
16h00	RI.11 Langue A Anglais du commerce	RI.14 Expression, communication et			
16h30					
17h00					
17h30					
18h00					

Les critères d'admissions en BUT

Sur **Parcoursup**, les critères d'admissions varient selon les formations mais il existe **5 grands critères communs** qui permettent l'analyse des dossiers :

- **Résultats scolaires**
- **Méthodes de travail**
- **Savoir-être**
- **Motivation**
- **Engagements et activités**



Résultats scolaires

C'est le **cœur du dossier Parcoursup**. Les formations regardent :

- Les **notes de Première et Terminale**, dans les matières générales et les spécialités,
- Les **appréciations des enseignants** sur les bulletins,
- Les **notes du bac de français** et éventuellement d'autres épreuves anticipées,
- La **cohérence du parcours** avec la formation demandée.

Exemple : Pour un BUT Informatique, les résultats en mathématiques, informatique et autres enseignements scientifiques sont déterminants.

Méthodes de travail

Les enseignants évaluent **la rigueur, l'autonomie et la capacité à s'organiser**.

Ces éléments apparaissent dans :

- Les **appréciations des professeurs**,
- La **régularité des efforts** sur l'année,
- L'**assiduité** et l'**implication dans le travail personnel**.

Ce critère aide les formations à voir si le futur étudiant sera capable de s'adapter à un rythme plus exigeant et à gérer son travail personnel.

Savoir être

Ce critère renvoie **au comportement, à l'attitude et à la posture d'élève.**

Les formations recherchent des étudiants capables de :

- Travailler en équipe,
- Respecter les consignes et les délais,
- Être à l'écoute et faire preuve de curiosité,
- Montrer de la persévérance et une bonne communication.

Ces qualités apparaissent dans les **appréciations** des bulletins, la **fiche Avenir**, et parfois dans le **projet de formation motivé**.



Motivation

C'est ce qui permet de se distinguer d'un autre candidat.

Elle s'exprime dans le **projet de formation motivé**, rédigé pour chaque vœu.

Les formations y évaluent :

- La **cohérence** entre le parcours de l'élève et la formation visée,
- La **compréhension du contenu** et des débouchés,
- La **sincérité** du projet et l'**investissement personnel**.

L'élève doit montrer qu'il s'est renseigné sur la formation, les matières, les stages éventuels, les métiers visés, etc.

Engagements et activités

Ce critère permet de valoriser tout ce que l'élève fait **en dehors du cadre scolaire** :

- **Engagements associatifs, bénévoles, citoyens,**
- **Pratique sportive, artistique ou culturelle,**
- **Stages, jobs d'été ou expériences personnelles marquantes,**
- **Projets ou réalisations personnelles** (portfolio, créations, etc.).

Ces éléments reflètent **l'ouverture, l'autonomie et la capacité à s'impliquer**, des qualités attendues dans l'enseignement supérieur.

Comment les formations évaluent ces critères

Chaque formation fixe sa propre **grille d'évaluation**, publiée sur Parcoursup.

Elle indique :

- Le **poids de chaque critère** (par exemple : 60 % résultats scolaires, 20 % motivation, 10 % compétences, 10 % fiche avenir),
- Les **attendus précis**,
- Le **profil des candidats admis les années précédentes** (répartitions bacs généraux/bacs technos dans la formation par exemple)

Ces grilles d'analyse sont visibles dans l'onglet "Comprendre les critères d'analyse des candidatures" sur la page Parcoursup de chaque formation. Le profil des admis est visible dans l'onglet « Visualiser les chiffres clés de la formation »

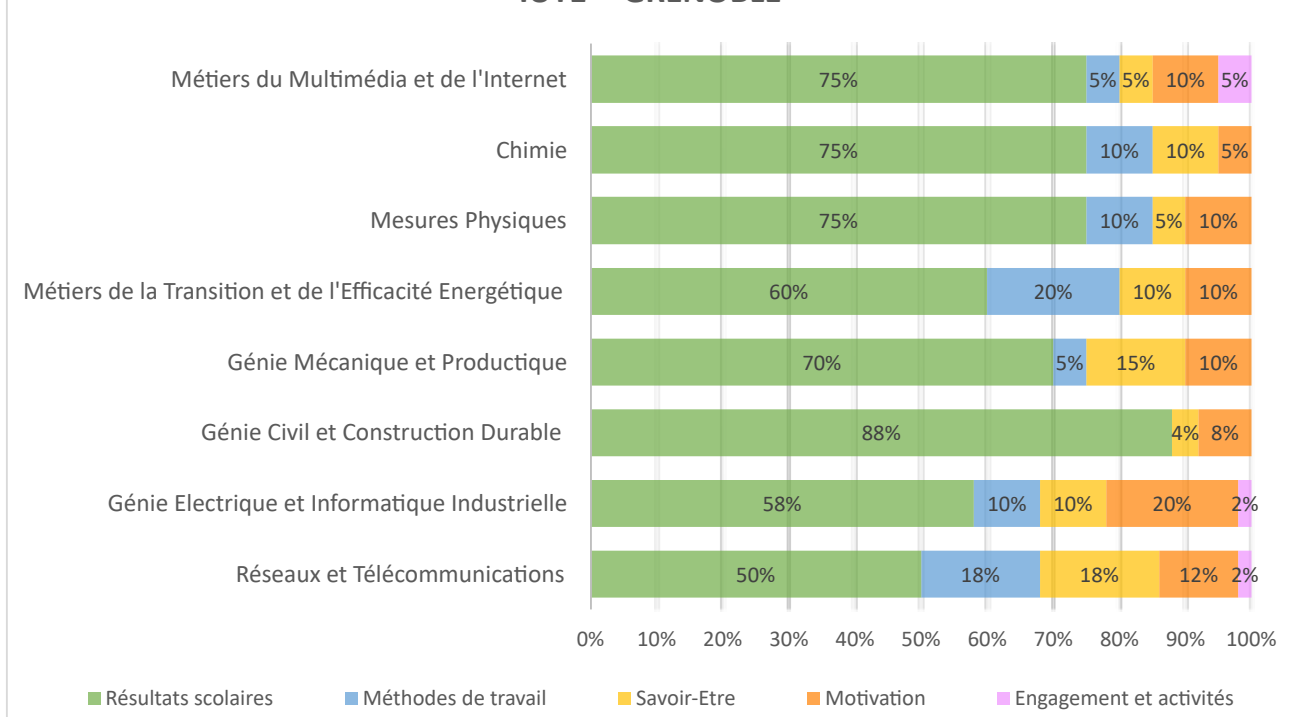


Les critères de sélections dans chaque formation BUT

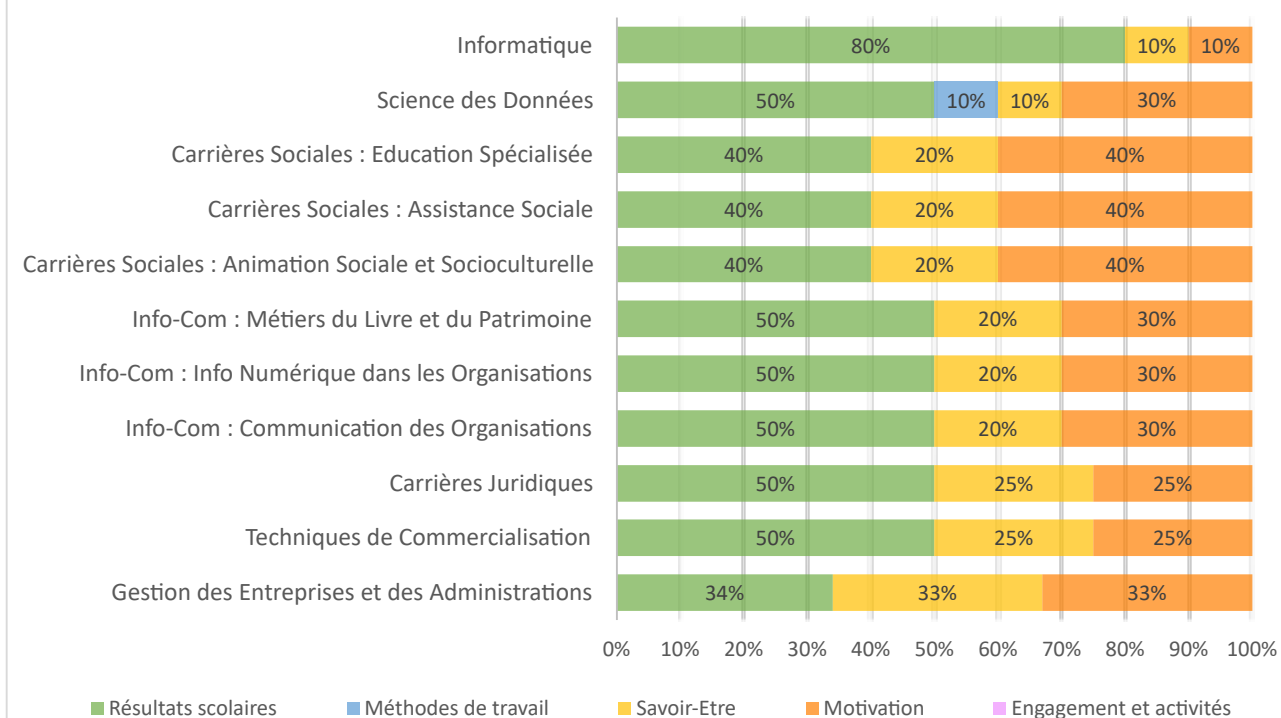
Chaque IUT et chaque spécialité de BUT a ses propres critères de sélections. Il est donc important de bien se renseigner sur ces critères pour chaque vœu ou sous vœu formulé sur Parcoursup.

Dans les documents ci-dessous, il apparaît par exemple qu'une même spécialité de BUT peut accorder un « poids » différent à la lettre de motivation : dans la filière GEA, à l'IUT2 de Grenoble, la lettre de motivation compte pour 33% alors qu'à l'IUT de Valence elle compte pour 0% (les lettres ne sont plus lues en GEA à Valence depuis 2024 suite à un trop grand nombre de lettres réalisées par l'IA).

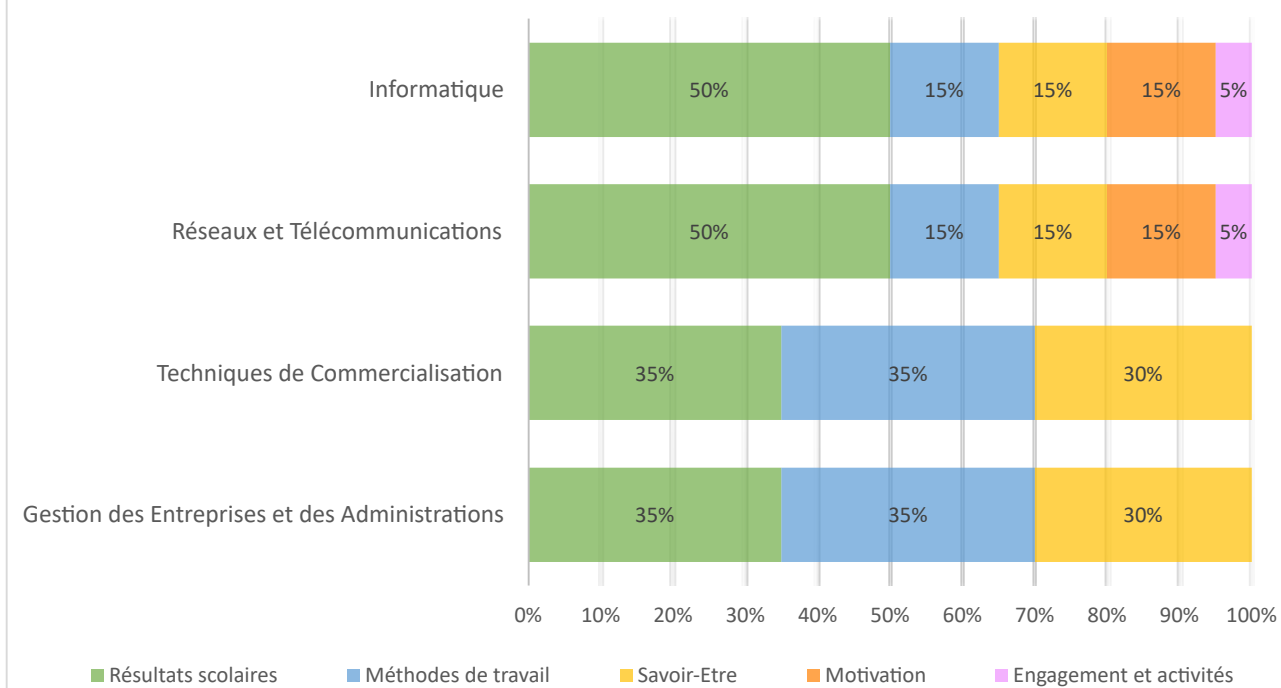
IUT1 - GRENOBLE



IUT2 - GRENOBLE



IUT VALENCE



Modalités d'évaluation en BUT

Le principe général

En BUT, on ne parle pas seulement de « matières » ou de « notes », mais surtout de **compétences professionnelles**.

Chaque spécialité du BUT (ex : GEA, TC, INFO, etc.) est organisée autour de **6 grandes compétences** à acquérir pendant les **3 années** de formation.

Exemple en BUT GEA :

1. Analyser les processus de l'organisation
2. Aider à la prise de décision
3. Gérer la relation client et fournisseur
4. Gérer et développer les ressources humaines
5. Contrôler et piloter l'activité
6. Conduire un projet

Chaque compétence se construit **progressivement** sur les 3 ans (niveau 1>2>3).

Comment sont évalués les étudiants ?

L'évaluation se fait en contrôle continu. Les **ressources** et les **SAE** (Situation d'Apprentissage et d'Évaluation) font toutes deux l'objet d'évaluations.

Une **ressource** correspond à un ensemble d'enseignements dans une matière donnée, par exemple en GEA les ressources peuvent être *comptabilité des opérations courantes, introduction à la fiscalité*, etc.

Une **SAÉ** est un projet de groupe qui mobilise plusieurs ressources à la fois.

C'est ce qui permet d'évaluer la **mise en œuvre concrète d'une compétence**.

Exemple en GEA : *réaliser un diagnostic financier d'entreprise* > cela mobilise comptabilité, gestion, outils informatiques, communication, etc.

En SAE, les enseignants évaluent **plusieurs critères** liés à la compétence (autonomie, rigueur, pertinence de l'analyse, communication, etc.)

Ces évaluations sont souvent accompagnées de notes, mais la **note n'est pas le seul indicateur** : ce qui compte, c'est la **validation du niveau attendu** pour chaque compétence.

Chaque **ressource** et **SAE** a un **coefficient** qui lui est attribué, cela signifie que certaines évaluations ont davantage de poids dans la validation de la compétence.



Comment valide-t-on une compétence ?

Une compétence est **validée** quand l'étudiant a atteint le **niveau attendu** pour le semestre ou l'année.

- En **1^{re} année**, on vise généralement le niveau 1 des compétences.
- En **2^e année**, le **niveau 2**.
- En **3^e année**, le **niveau 3**, correspondant au niveau professionnel du diplôme.

Pour valider une compétence, le jury regarde :

- Les résultats des évaluations dans les enseignements,
- Les résultats des évaluations en SAÉ,
- Parfois l'avis des tuteurs de stage ou d'alternance.

Si la compétence n'est **pas entièrement validée**, elle peut être **rattrapée ou consolidée** au semestre suivant.

Validation du semestre et de l'année

Chaque **semestre** donne lieu à une **décision du jury** :

- Si **toutes les compétences prévues** pour le semestre sont **validées**, alors le **semestre est validé**.
- Si **toutes les compétences de l'année** sont validées, tu passes automatiquement à l'année suivante.

Le BUT repose sur le **principe de la compensation** :

- Une compétence **partiellement acquise** peut parfois être **compensée** par une autre mieux réussie.
- Le **jury** garde une certaine souplesse pour ne pas bloquer un étudiant à cause d'un seul critère.

À la fin du **BUT3**, le **diplôme est délivré** si les **6 compétences** sont **acquises au niveau 3**.



Gestion des absences à l'IUT

Pourquoi la présence est essentielle

Venir régulièrement en cours, c'est **garder le rythme, mieux comprendre** et **rester impliqué**.

Cette assiduité démontre la **motivation** et la **volonté de réussir**, deux qualités indispensables pour progresser dans un BUT.

Chaque formation dispose d'un **règlement des études** qui précise les règles de gestion des absences.




Déclaration et justification d'une absence

En cas d'absence, l'étudiant doit **prévenir** et **justifier** son absence selon les modalités suivantes :

◇ Démarche à suivre

- **Informé le secrétariat le jour même** de l'absence.
- **Remettre un justificatif écrit** au secrétariat dans les délais suivants :
 - **72 heures** à compter du début de l'absence pour les **CM/TD/TP/SAÉ** ;
 - 48 heures pour les Devoirs Surveillés (DS).

 Si l'absence n'a pas été signalée le jour même, **aucune justification ne pourra être acceptée**.

La **direction du département** évalue ensuite la **validité du justificatif**.

Types d'absences



ABSCENCES JUSTIFIÉES

- Maladie (certificat médical)
- Journée d'appel à la défense (convocation)
- Épreuve du permis de conduire (convocation)
- Hospitalisation (certificat)
- Décès d'un proche (avis de décès)



ABSCENCES INJUSTIFIÉES

- Problème de véhicule ou de réveil
- Problème personnel
- Maladie sans certificat médical

Conséquences selon le type d'absence

Situation	Conséquence
Absence justifiée à une évaluation	L'étudiant peut bénéficier d'un seul rattrapage par évaluation.
Absence injustifiée à une évaluation	L'étudiant peut se voir attribuer la note de 0/20 .
Deux absences injustifiées dans une même ressource ou SAÉ	L'étudiant est convoqué à un entretien avec la direction du département. À l'issue de cet entretien : <ul style="list-style-type: none">• La direction peut décider l'exclusion du contrôle continu ;• Une épreuve unique est organisée, portant sur tout le programme de la ressource ou de la SAÉ du semestre ;• La note obtenue remplace toutes les notes précédentes.
50 % ou plus d'absences injustifiées	L'étudiant est déclaré défaillant dans la ressource ou la SAÉ concernée.
Absences répétées (10 demi-journées ou 40 heures injustifiées)	Une exclusion de l'IUT peut être envisagée.

